



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 30 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM FAU- OURCET- MONTAGNE- MME FADDI - AJCHENBAUM-FRASSIN- MM-NUNES -GARDELLE -LAROCHÉ -LENCOU- BARDOU -MME BONNASSIEUX- MM DAGUZAN- VIALA - RICARD -VERNHESES -BOUTIE -BRESSOLLES- COLOMBIER- AYRAL- MAZARS - VANDENDRIESSCHE - MOULET- ALBERT- CHIHA - MME VALERO -ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK

EXCUSES :MM VIALA- CURETI- GALZIN

PROCURATIONS : MM MAZARS a donné procuration à MM CARAYON –

MM BARBERA a donné procuration à MME AUSSAGUES

N° 2024/ 64

Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Tarifs 2024

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Vu les dispositions de la loi ASV du 28 décembre 2015 et ses décrets d'application du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Département du Tarn du 4 avril 2024 portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} avril 2024 à l'EHPAD Résidence La Grèze

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, a approuvé à la majorité (2 contres GARDELLE- LAROCHÉ)

ADOpte les tarifs 2024 de l'EHPAD Résidence La Grèze qui s'établissent comme suit :

Prix de journée hébergement au 1^{er} avril 2024 :

Hébergement permanent pour les résidents de 60 ans et plus	=	61,38 €
Hébergement permanent pour les résidents de moins de 60 ans	=	82,12 €
Hébergement temporaire	=	66,62 €

Tarifs dépendance au 1^{er} avril 2024 :

Dépendance GIR 1 et 2	=	24,90 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	15,80 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	6,71 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Philippe LAROCHE

